

Lundi 25 avril à 14 h 30

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

(M. le Ministre COLLIN)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellation de Pierre-Yves JEHOLET sur la vision stratégique du Gouvernement en matière aéroportuaire

Christophe DISTER sur le manque d'informations quant à la fusion des maisons du tourisme

Christophe DISTER sur les économies réalisées dans le cadre de la réforme des maisons du tourisme

Yves Evrard sur l'avancement de la restructuration des maisons du tourisme

Yves Evrard sur les mesures de confinement des volailles en Dordogne

Jean-Luc CRUCKE sur la reconnaissance de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) dans les concertations avec le secteur

Laetitia BROGNIEZ sur le paiement des aides PAC aux agriculteurs exploitant des terres en France

Laurent HENQUET sur la fermeture des agences bancaires dans les communes rurales

Laetitia BROGNIEZ sur la condition de conservation du matériel lors de l'obtention d'aides à l'investissement dans le secteur agricole

Interpellation de Pierre-Yves sur la vision stratégique du Gouvernement en matière aéroportuaire

Sans mauvais jeux de mots, nous nous posons la question suivante : y a-t-il encore un pilote dans l'avion en matière aéroportuaire ?

On se souviendra des « mâles » déclarations ministérielles publiées le 24 avril 2015 annonçant la fusion des deux aéroports wallons. Ces déclarations illustraient l'arbre qui cache (mal) la forêt. Une forêt d'enjeux dont les réponses et les pistes de solutions se font attendre. Permettez-nous d'interpeller le nouveau Ministre en charge de la matière pour y voir peut-être plus clair.

Tout d'abord, quelle a été la suite donnée à la déclaration du prédécesseur de Monsieur le Ministre annonçant la fusion des deux sociétés de gestion ? Monsieur le Ministre partage-t-il également cet objectif ? Avec quelle stratégie ? En d'autres termes, vers où Monsieur le Ministre se dirige-t-il en termes de politique aéroportuaire ?

En outre, je reviens sur le « *nouveau plan stratégique aéroportuaire* » annoncé dans l'accord du Gouvernement de juillet 2014. Où en est le Gouvernement dans ce cadre ? Les acteurs du secteur avaient été surpris de cette référence dans la DPR vu que deux études stratégiques ont déjà été réalisées à ce sujet (en 2006 par le bureau Arthur D. Little et en 2012 par PWC). Interpellé par mes soins, le Ministre Di Antonio n'avait pas pu préciser si l'objectif du Gouvernement était toujours de réaliser une Xème étude sur le sujet. Faut-il rappeler que nous restons dubitatif quant la plus-value d'une telle étude supplémentaire.

Le paysage organisationnel des aéroports wallons souhaité par l'ensemble du Gouvernement est également dans les limbes. On la retrouve au sein de la DPR de juillet 2014. Où en est le Gouvernement dans cette réflexion afin de concrétiser les annonces ? Par ailleurs, cette annonce de la DPR est surprenante dans la mesure où les conventions (qui lient la Région wallonne) avec les sociétés d'exploitation leur laissent une certaine liberté d'initier et de développer leurs propres stratégies. Le modèle actuel où la Wallonie est propriétaire, concessionnaire, organe de régulation et organe de subordination a atteint ses limites. Le Gouvernement souhaite visiblement s'investir plus avant dans la stratégie de chacune des sociétés de gestion. Avec quels moyens ? Doit-on par-là comprendre que les actionnaires des sociétés d'exploitation n'ont aucun mot à dire ?

Le bras armé de la Région wallonne (la SOWAER) est en mauvaise posture à cause du manque de signal du Gouvernement. Le contrat de gestion de la SOWAER est périmé depuis 2011. Pour mémoire, le Ministre Antoine avait annoncé la clôture d'un nouveau contrat de gestion pour septembre 2013... On sait qu'il n'en est rien. Où en est aujourd'hui cet important dossier ?

Concernant les investissements, les besoins sont criants. On est aujourd'hui au milieu du gué. On ne peut pas abandonner les aéroports sous prétexte d'un impératif budgétaire. Quelle est la stratégie du Gouvernement sur ce sujet ? En matière de contrôle aérien d'une part, des investissements lourds doivent être à nouveau consentis car certaines installations arrivent en fin de vie (ILS, radar au sol,...). Avec quel budget ces investissements seront réalisés ? Le Gouvernement n'a aucune piste concrète de financement à l'heure actuelle. D'autre part, les investissements autres sont également à prévoir (allongement de la piste à Gosselies, ...). Qui va financer ces investissements ? Ici aussi, actuellement, le Gouvernement reste muet quant à la source de financement.

Dans le même ordre d'idées, suite aux décisions européennes en matière aéroportuaire mais également suite à l'arrêt de la Commission européenne au sujet des aides wallonnes accordées à BSCA, il nous semble urgent de revoir le modèle de subventionnement alloué aux deux sociétés d'exploitation. A l'heure actuelle, la stratégie du Gouvernement sur ce

sujet est dans les limbes. Les sociétés navigent à vue. L'annonce du départ de SAVE devrait être synonyme d'un sursaut wallon. Qu'en est-il réellement ?

En effet, l'avenir de l'actionnariat des sociétés d'exploitation est critique. Ce point est bien entendu à mettre en lien avec le volet précédent. Vu l'équilibre financier de plus en plus menacé, les partenaires privés des sociétés d'exploitation ont-ils encore leur place aux yeux du Gouvernement wallon ? A cette question fondamentale, le Gouvernement reste muet. Quelle est la stratégie du Gouvernement wallon ? Nous proposons un changement de paradigme où la Wallonie resterait propriétaire de ses infrastructures mais amorcerait une privatisation des deux sociétés d'exploitation. Une privatisation dans de meilleures conditions que la pseudo-privatisation lancée à la va-vite par André Antoine en 2009.

Enfin, concernant la navigation aérienne, plusieurs questions méritent également d'être posées. Un accord de coopération de 1989 relatif à la navigation aérienne encadre les activités issues des aéroports régionaux. Le Ministre Antoine avait refusé de négocier avec le Secrétaire d'Etat Melchior Wathelet en vue de revoir les conditions de l'accord de coopération qui octroie la gratuité des services de Belgocontrol pour les activités de l'époque et une subvention régionale couvrant les activités en surplus. Le dossier est actuellement en friche vu la constitution d'un groupe de travail interfédéral suite à la saisine récente du Comité de concertation sur le sujet. La position actuelle du Gouvernement wallon est ambiguë dans la mesure où le Ministre Di Antonio proposait de se passer des services de BELGOCONTROL et de faire appel à un autre organisme éventuellement à l'étranger. Est-ce la ligne défendue par le nouveau ministre et par l'ensemble du Gouvernement ? Plus globalement, la question de savoir qui doit financer les frais liés à la navigation aérienne en Wallonie reste actuellement sans réponse.

Christophe Dister sur le manque d'informations quant à la fusion des Maisons du Tourisme.

La réforme des maisons du tourisme constitue un élément important de votre Déclaration de politique régionale et un de ces objectifs est notamment d'atteindre une plus grande efficacité de leur couverture territoriale.

Des réunions techniques ont été organisées à l'attention des communes et des opérateurs mais uniquement en vue de répondre aux questions technicopratiques au sujet du projet de statut et de la rédaction du contrat-programme. Ces réunions sont donc données à l'attention des acteurs qui ont déjà un accord de fusion. Mais qu'est-il prévu pour les acteurs qui ne savent pas dans quel cadre s'inscrire ? Quelle est la logique territoriale défendue ? C'est le Gouvernement wallon qui prendra la décision finale de reconnaissance d'une maison du tourisme mais sur base de quelles critères ?

Se pose également le problème du timing. Les délibérations des communes actant leur adhésion à une maison du tourisme sont attendues par votre cabinet pour la mi-août. Sachant que les conseils ne se réunissent pas en juillet-août, cette décision devra donc être prise en juin à savoir dans deux mois ! Ce qui laisse très peu de temps aux acteurs de s'organiser. Dans le cas où une Maison du tourisme n'est pas reconnue, elle ne peut bénéficier de subsides. Qu'advient-il en cas de retard pour les Maisons du Tourisme qui doivent continuer à jouer un rôle pour l'économie wallonne ? Y aura-t-il des sanctions ? Pour rappel, vous avez déclaré en commission qu'aucune maison du tourisme n'était encore reconnue. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Jusqu'à ce jour, vous n'avez pas donné d'instructions claires par Province. Que se passera-t-il si les propositions données à votre cabinet ne correspondent pas à vos attentes ?

Christophe Dister sur les économies réalisées dans le cadre de la réforme des Maisons du Tourisme.

Une des raisons avancées dans la réforme des maisons du tourisme est la diminution des dépenses. Si cet argument est tout à fait judicieux, on peut se poser la question de sa pertinence dans le contexte actuel de la réforme.

En effet, les Maisons du Tourisme, qui auront fait l'objet d'une décision de reconnaissance par le Gouvernement, bénéficieront d'une subvention de fonctionnement correspondant à la somme des quotes-parts attribuées à toutes les communes faisant partie de leur nouveau ressort territorial. Ce qui est le cas aujourd'hui.

Vous avez également déclaré que la volonté était de rester, pour 2017, dans un mode de financement proche du système proposé à titre provisoire et transitoire pour 2016 et ce, afin de ne pas mettre les opérateurs en difficulté. Il n'y a donc pas d'économies prévues d'ici 2017. Qu'en sera-t-il pour les années futures ? Pouvez-vous donner une estimation des économies d'échelle prévues dans le cadre de la réforme en sachant que vous vous êtes également engagés à ne pas toucher à l'emploi alors que les dépenses de personnel représentent la majorité des dépenses des Maisons du Tourisme ?

On peut se poser la question de savoir pourquoi la réforme ne concerne uniquement que les Maisons du Tourisme. N'aurait-il pas fallu être plus audacieux dans la réforme et restructurer l'ensemble du secteur ?

Yves Evrard sur l'avancement de la restructuration des maisons du tourisme

Dès 2014, la déclaration de politique régionale annonçait votre volonté de refonte des Maisons du Tourisme en vue d'une meilleure efficacité notamment au niveau de leur territoire.

Pouvez-vous faire le point sur la question et sur l'état d'avancement de ce nouveau paysage des maisons de tourisme ?

Des réunions organisées par votre administration avec les communes devaient être finalisées pour ces vacances de printemps. Elles devaient permettre d'apporter une aide technique aux communes dans l'établissement de leur dossier de reconnaissance pour leur nouveau territoire et de répondre à toutes leurs questions plus spécifiques. A cet effet d'ailleurs, un membre du cabinet de Madame Tillieux participait également aux échanges pour tout ce qui concerne les questions liées à l'emploi.

Des problèmes particuliers ont-ils été détectés lors de ces réunions ? Quels sont-ils ?

Les nouveaux territoires sont-ils enfin connus ? Existe-t-il encore des dossiers plus problématiques ? Lesquels ?

A ce jour, combien de nouvelles maisons du tourisme vous ont-elles adressé un dossier de reconnaissance ?

Cette réforme des MT suit-elle l'agenda initialement prévu ou prend-elle plus de temps à se mettre en place ? Quels sont les éléments qui expliquent cette lenteur ?

Vous avez arrêté une nouvelle date butoir, celle du 31 décembre 2016. En fonction de l'avancée des négociations, ce timing va-t-il enfin être respecté ?

Yves Evrard, Député sur les mesures de confinement des volailles en Dordogne.

En Dordogne, le retour du virus H5N1 a incité le préfet de la région à prendre des mesures de confinement des volailles à partir de ce 18 avril 2016. Ceci concerne tous les élevages qu'ils soient commerciaux ou particuliers.

Monsieur le Ministre,

Qu'en est-il pour la Wallonie ? Risque-t-on de voir se propager une nouvelle vague de grippe aviaire ?

Suite à une question écrite d'un de mes collègues, vous nous avez assuré que Le virus H5N1 et les cas de grippe aviaire faisaient l'objet d'une surveillance active via le Réseau de Surveillance Sanitaire de la Faune Sauvage piloté par l'Université de Liège avec laquelle la Région a une convention.

Toutefois, cette convention concerne plus spécifiquement la faune « gibier » et en tout cas, la faune sauvage. Les oiseaux et les volailles domestiques ont-elles fait l'objet d'une attention particulière de la part du Réseau suite à l'actualité française ?

En terme de prévention d'une nouvelle crise potentielle, avez-vous l'intention d'étendre l'objet de la convention établie avec l'ULg à ce volet plus spécifique ?

Enfin, bien que cela fasse partie de compétences partagées avec votre collègue du fédéral, pouvez-vous me dire si des cas de grippe aviaire ont été signalés en Wallonie ?

Des mesures de confinement sont-elles à craindre à moyen terme ?

Jean-Luc Crucke sur « La reconnaissance de la FUGEA dans les concertations avec le secteur »

Il semble que, lors d'une AG de la FUGEA qui s'est tenue à Ath, le Ministre s'est engagé à faire reconnaître la FUGEA comme partenaire syndical dans les concertations sociales menées sur le territoire wallon ?

Le Ministre confirme-t-il l'information ? Quel est le contexte dans lequel fut pris l'engagement du Ministre ?

À quelles conditions l'organisme doit-il répondre pour disposer du statut promis ? Quelle est la base légale ? Quelle est la procédure à suivre ?

Quel est l'échéancier et quand cette reconnaissance peut-elle être attendue ?

Laetitia BROGNIEZ sur le paiement des aides PAC aux agriculteurs exploitant des terres en France

Voilà qu'une nouvelle actualité vient perturber l'octroi des aides PAC à certains de nos agriculteurs. Des agriculteurs wallons exploitent des terres dans une région voisine (nous avons ainsi déjà abordé la question du paiement des aides PAC pour des terres situées en Flandre), d'autres travaillent également sur des terres en France.

Alors que les agriculteurs belges ont jusqu'ici toujours bénéficié d'aides PAC pour les terres exploitées en France, un nouveau courrier émanant de la Direction de l'Agriculture française sème le trouble. La France avait en effet indiqué qu'elle souhaitait réserver ses aides européennes aux agriculteurs dont « l'ensemble des unités utilisées aux fins d'activités agricoles sont situées sur le territoire d'un même Etat membre ». L'an dernier, des contacts pris avec l'administration française avaient permis de rassurer nos agriculteurs : moyennant certaines démarches administratives, ils pourraient toujours prétendre à ces aides.

Mais un nouveau courrier sème le trouble : les demandeurs belges devraient à présent avoir un domicile outre-Quiévrain.

Qu'est-ce qui explique ce changement d'attitude alors qu'une réponse rassurante avait été donnée l'an dernier ? J'imagine que vous avez déjà pris contact avec votre homologue français, avez-vous déjà eu une réaction de sa part ? Avez-vous déjà obtenu quelques explications ? Faut-il craindre une telle prise de position de la part des autorités françaises ? Comment peut-elle se justifier ? Pouvez-vous garantir que nos agriculteurs recevront bien les aides PAC pour les terres exploitées en France ?

Laurent Henquet sur la Fermeture des agences bancaires dans les communes rurales.

Depuis quelques mois plusieurs banques ferment bon nombre de leurs agences situées dans des communes rurales.

Pour certaines communes rurales, il s'agissait de la seule banque sur leur territoire qui offrait un service de proximité indispensable pour la population. Ces décisions posent évidemment un problème d'accessibilité et de mobilité pour de nombreux citoyens. Il n'est, en effet, pas rare qu'aucune autre banque ne se situe dans un rayon de 10, 15 ou même 25 kilomètres à la ronde !

Malheureusement, force est de constater que les banques privilégient la rentabilité économique à tout prix au détriment du service aux habitants.

Quelle est la position de Monsieur le Ministre concernant les fermetures d'agences dans les communes rurales ?

Quelles sont les actions que le Gouvernement wallon pourrait mener afin de défendre les intérêts des citoyens résidant dans des communes rurales ?

Laetitia BROGNIEZ sur la condition de conservation de l'investissement dans le cas de l'obtention d'aides à l'investissement dans le secteur agricole

Lorsqu'un agriculteur bénéficie d'une aide financière dans le cadre des aides à l'investissement dans le secteur agricole, il est tenu de respecter certaines conditions et, notamment, l'investissement ainsi effectué doit être conservé et affecté à la destination prévue pendant 5 ans minimum après la date de réalisation effective de l'investissement. Malheureusement, les choses ne se déroulent pas toujours comme prévu, des accidents de la vie peuvent survenir. Un agriculteur peut avoir un souci de santé qui l'empêche d'utiliser le matériel acheté grâce aux aides à l'investissement. Dans un tel cas, l'agriculteur n'a d'autre choix que de faire appel à une entreprise et, dès lors, le matériel acheté n'est plus utilisé. Cet état de santé étant survenu endéans les 5 ans, l'agriculteur ne peut revendre le matériel sous peine de sanction.

Selon mes informations, l'arrêté ISA ne tolère aucune exception quant au respect du délai de 5 ans minimum. Le confirmez-vous ? Avez-vous déjà été sensibilisé à des cas similaires à celui cité ? Il me semblerait juste de pouvoir faire preuve de souplesse face à de telles situations. Peut-on imaginer, par exemple, de faire endosser le respect des conditions ISA au nouvel acheteur ?

Par ailleurs, l'arrêté du 10 septembre 2015, qui a succédé à l'arrêté ISA précité, prévoit en son article 84 que, dans le cas de non respect de la conservation de l'investissement, aucun remboursement n'est exigé dans les cas de force majeure et circonstances exceptionnelles. Et parmi ceux-ci (art 91, 2°), on retrouve « l'incapacité professionnelle de longue durée du bénéficiaire ».

Faut-il en déduire qu'une certaine souplesse est prévue dans la nouvelle réglementation sur ce point précisément ? Pouvez-vous le confirmer ? Pouvez-vous également préciser les conditions de cette circonstance exceptionnelle ?